

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 août 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 622

présenté par

Mme Lebec, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 41

À l'alinéa 35, substituer aux mots :

« qu'il »,

Les mots :

« que le fonctionnaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.